

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES ET NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■										
		h2	habitation bifamiliale	■	■										
		c3	commerce artériel léger			■									
		c5	commerce pétrolier			■									
		i1	industrie légère			■									
		p1	communautaire récréatif				■								
		u1	utilité publique légère				■								
		u2	utilité publique moyenne			■									
STRUCTURE	Isolée		■	■	■	■									
	Jumelée														
	Contiguë														
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)	1.5	2.5	2.5	--										
	Largeur minimum (m)	7	6	7	--										
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)	67	55	67	--										

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)	2000	2000	3000	--								
	Largeur minimum (m)	30	30	50	--								
	Profondeur minimum (m)	60	60	60	--								
	Espace naturel (%)	20	20	20	--								

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGE	Avant minimum (m)	7,5	7,5	7,5	--								
		Latérale minimum (m)	3	3	3	--								
		Arrière minimum (m)	10	10	10	--								
	DENSITÉ	Coefficient d'occupation au sol max. (%)	15	15	15	--								
		Nombre de logement / hectare max.												

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1) (2)	(1) (2)											
	(3) (4)	(3) (4)											



ZONE: **Rc 119**
Résidentielle et commerciale

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) Excluant les établissements présentant des spectacles à caractère érotique

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) 7.4.1 Usage additionnel de service dans les bâtiments résidentiels
- (2) 7.4.2 Usage additionnel artisanal léger sur les emplacements résidentiels
- (3) 7.4.3 Usage additionnel artisanal lourd sur les emplacements résidentiels
- (4) 7.4.4 Logement accessoire

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2002-02**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2003-02**

Daniel Arbour & Associés
Société en nom collectif
Bureau des Laurentides